PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL
Séance du 15.04.2025

Nombre de membres
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Charleval sur convocation en date du 03 avril 2025.

Présents : BRONDOLIN Christian, CHANU Jessica, FAURE Nathalie, GRANGE Philippe, GUEZOU Eric, INSERGUET Thierry, NERVI Christian, REYBAUD Anne et WIGT Yves.

Absents excusés : ADRAGNA Sandrine, AZARD Emmanuelle, BOYER Mylène, GENTE Hélène et GUY Ghislaine.

Procurations : GUY Ghislaine à BRONDOLIN Christian.

Secrétaire de séance : Madame FAURE est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur Philippe GRANGE, Président, prend la présidence de cette séance de Comité Syndical et annonce que cette dernière est ouverte à 18h45. Il vérifie que le quorum est atteint.

****

Monsieur le Président débute la séance en précisant que compte tenu de la proximité des deux comités syndicaux du mois d'avril, les procès-verbaux correspondants seront approuvés lors de la séance du mois de mai 2025.

Il précise que pour cette séance les rapports seront présentés dans le désordre afin de terminer par le vote du budget.

Monsieur le Président précise que ce rapport est présenté afin d'intégrer les nouvelles dispositions liés à l'application des 90% de salaire dès le 2ème jour d'arrêt dans le cadre des congés pour maladie ordinaire (CMO).

Monsieur NERVI et Mme REYBAUD précise qu'ils ont assisté au CST du lundi 14 avril et que des observations ont été formulées de la part des syndicats. En effet, il est demandé de faire apparaître les montants plafonds pour le CIA à la place des pourcentages et de remplacer la notion de « performances » par « objectifs ».

Ils précisent tous deux que le dossier a bien été voté en CST mais que celui-ci n'a pas fait l'objet d'une vote à l'unanimité.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°3 : Mise à jour de l'organigramme fonctionnel du SIVU Collines Durance

Monsieur le Président indique que ce rapport est présenté afin de rajouter sur l'organigramme les agents ayant intégré le SIVU récemment à savoir :

- Mme Nathalie CORSARO, Directrice
- Mme Stéphanie CHALARD, Directrice adjointe ALSH

Il indique que Mme CHIAPELLO reprend sa place de chef de projet CTG et qu'elle reste directement rattachée à lui-même.

Il précise enfin que Madame CORSARO est désormais responsable hiérarchique de Monsieur José TINOCO, chauffeur de bus.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°1 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Monsieur le Président rappelle qu'il peut assister à la discussion portant sur l'approbation du CFU mais qu'il doit se retirer au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Il précise qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Président de séance à minima pour le vote de cette délibération.

Madame REYBAUD est désignée Présidente. Elle vérifie le maintien du quorum pour poursuivre le vote du rapport.

Elle présente la synthèse du CFU pour l'année 2024 et interroge l'ensemble des membres présents pour savoir si ces derniers ont des questions sur les éléments exposés.

Pas d'observations de la part des élus présents.

Monsieur le Président quitte la séance.

Vote à l'unanimité.

Retour du Président.

Rapport N°2 : Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Président débute sa présentation en indiquant que les dépenses à caractères générales du budget de fonctionnement (chapitre 011) n'ont pas beaucoup augmentées par rapport à l'année 2024 puisqu'elles représentaient environ 637 000 € en 2024 pour 649 000 € en 2025.

Mme FAURE demande pourquoi le compte 6247 « transports collectifs » laisse apparaître une baisse de sa provision.

Il lui est répondu que le bus du SIVU doit prendre le relais cette année sur les besoins locaux (ex : sorties ALSH) et qu'il est prévu moins de séjours au centre de vacances Les Cytises ainsi qu'une baisse de la fréquentation liée au dispositif « colos apprenantes » qui vient tout juste d'être publié au bulletin officiel et pour lequel les services départementaux à la jeunesse et aux sports (SDJES) n'ont pas encore ouvert les appels à projets pour l'année 2025.

Madame FAURE demande pourquoi le compte 6231 « annonces et insertions » est quant à lui en augmentation.

Il lui est répondu que celle-ci prend en compte les publications liées au futur marché de travaux concernant le siège du SIVU et l'ALSH de Vernègues.

Monsieur INSERGUET demande pourquoi le compte 6251 « voyages, déplacements et missions » est en hausse.

Il lui est répondu que celui-ci prend en compte le départ en formation à Bruxelles de la Chef de projet CTG ainsi que les frais de déplacements des animateurs sur les temps périscolaires.

Monsieur BRONDOLIN demande qu'elle est la durée de cette formation.

Il lui est répondu que cette information n'est pas connue par la direction et qu'elle leur sera communiquée ultérieurement.

Monsieur INSERGUET demande pourquoi la ligne 6184 « versement à des organismes de formations » est en baisse.

Il lui est répondu que le nombre de formations BAFA proposées sur l'année est diminué car les besoins sont d'ores et déjà pourvus pour 2025.

Madame FAURE fait une aparté et demande quels sont les montants de la fiche action CTG N°15 « Fêtes vos jeux en famille ».

Il lui est répondu qu'un budget de 26 000 € est attribué à cette fiche action pour l'édition 2025.

Monsieur NERVI demande si des informations supplémentaires sur les agents des services techniques mis à disposition par les communes pour le 24 mai peuvent lui être communiquées.

Il lui est répondu que Mme CHIAPELLO chef de projet reviendra vers lui puisqu'elle est chargée de centraliser les retours des différents services techniques avant de faire le lien avec la commune de Lamanon.

Monsieur le Président demande si une édition du CFU avec le détail des sections de fonctionnement et investissement (dépenses/recettes) ainsi qu'une situation par chapitre peuvent lui être préparées pour son retour de congés à savoir le 04 mai prochain.

Il poursuit sa présentation en détaillant les autres chapitres.

Madame REYBAUD précise que le regroupement des 2 accueils de Mallemort pourra se faire prochainement sur l'école Frédéric Mistral.

Il lui est répondu que celui-ci sera possible à compter de septembre pour des raisons de logistique, comme échangé avec Mme MARTINEZ.

Monsieur GUEZOU demande si l'augmentation prévue sur le compte 65811 « droits d'utilisation informatique en nuage » tient compte de l'évolution des postes vers Windows 11 suite à l'arrêt des mises à jour de sécurité et du support technique pour Windows 10 à compter d'octobre 2025.

Il lui est répondu que cette évolution est bien prise en compte et que le prestataire informatique travaille déjà sur la migration des postes concernés.

Madame FAURE demande si les notifications pour les subventions CAF liées aux travaux ont bien été effectuées.

Il lui est répondu que les notifications sont bien présentes et qu'elles couvrent la période 2022/2026. Les travaux correspondants devront être effectués avant le 31 décembre 2026.

Monsieur NERVI demande si la puissance de la chaudière des Cytises est connue car celle disponible auprès de la commune de Lamanon est de 45Kwa (modèle Chappee Bora CVi 45).

Il lui est répondu que Leslie FOURNERON, coordinatrice, doit se mettre en relation avec Mickaël le directeur du centre

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

/

Prochain comité :
Mardi 20 mai 2025, en mairie de Mallemort.

Fin de la séance à 19h35

La Secrétaire de Séance
Nathalie FAURE

Le Président
Philippe GRANGE